

ak

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 04/AONO/ADC/CIPM/2021 DU 06/05/2021

RELATIF A L'ENTRETIEN MENAGER DE L'AEROGARE PASSAGERS
DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA

ADDITIF N° 2

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les dispositions de l'appel d'offres suscitée sont modifiées ainsi qu'il suit :

PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Enveloppe B – Volume II : offre technique

b.5. Capacité financière

Au lieu de :

Le soumissionnaire fournira les bilans des trois (03) derniers exercices et une capacité d'autofinancement d'un montant de cinquante (50) millions de F CFA.

Lire plutôt :

Le soumissionnaire fournira les bilans des trois (03) derniers exercices faisant ressortir une capacité d'autofinancement d'un montant de cinquante (50) millions de F CFA ou présentation d'une capacité d'autofinancement de cinquante (50) millions de F CFA délivrée par une banque de premier ordre.

GRILLE D'EVALUATION

A. CRITERE ESSENTIELS

v. Capacité financière

Au lieu de :

Production des bilans des trois (03) derniers exercices faisant ressortir une capacité d'autofinancement de 30 millions de FCFA ou Présentation d'une capacité d'autofinancement de 30 millions délivrée par une banque de premier ordre

Lire plutôt :

Production des bilans des trois (03) derniers exercices faisant ressortir une capacité d'autofinancement de cinquante (50) millions de F CFA ou présentation d'une capacité d'autofinancement de cinquante (50) millions de F CFA délivrée par une banque de premier ordre.

Le reste sans changement.

Yaoundé, le 28 MAY 2021
LE DIRECTEUR GENERAL,
Thomas Owona

